

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 199

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 199 19 octobre 1972  
Neuvième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1973 : 40 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Eric Baier  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Pierre Ghelfi  
Pierre-Antoine Goy  
Serge Maret  
Bruno Pellaud

## Les âmes généreuses

Dans cet interminable débat que la gauche ne cesse d'engager sur elle-même, sur le sens de son action, sur la définition de ses objectifs, sur les rapports (ou les non-rapports) qu'elle entretient avec d'autres partis, Claude Roy, dans un article déjà ancien du « Nouvel Observateur », s'était exprimé : les hommes de gauche sont des âmes généreuses.

Ce n'est certes pas une attitude appartenant à des catégories politiques répertoriées. La politique relève en effet bien davantage de la raison, du possible, de la prudence, voire du cynisme.

Le vote récent du Grand Conseil neuchâtelois relatif à l'octroi du droit de vote aux étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement et domiciliés depuis cinq ans dans le canton, est une excellente illustration de la difficulté de concilier la générosité du geste — et du vote — avec les besoins de la Realpolitik.

Les étrangers, leur présence et leur intégration, continueront à alimenter durablement les polémiques. Les débats publics ne manqueront pas d'en être affectés.

Quelles que soient les bonnes ou mauvaises raisons de ceux qui parlent haut et fort en faveur d'une politique de stabilisation, qui revendiquent ou demandent des réductions, qui pensent contingents et unités, leur argumentation passionnée prend appui sur un fond d'irrationnel qui renforce le climat d'intolérance qui empoisonne la vie politique depuis quelques années.

Face à cette dégradation de la situation, le remède n'est pas évident. Le législatif neuchâtelois en propose un. Il faut s'y arrêter. Car il tranche avec la bourgeoise prudence de la majorité politique de ce pays.

D'abord un principe. Que ceux qui subiront les lois puissent s'exprimer à leur égard.

Ensuite une constatation. Le développement éco-

nomique est une œuvre collective qui postule une égalité de traitement, même politique, de tous ceux qui y contribuent.

Il n'est pas indifférent que ce geste tout symbolique, empreint de générosité et de tolérance, touche à l'exercice du principe démocratique par excellence : le droit de vote. Voilà la discussion éloignée des terrains sinueux des chiffres et des pourcentages. Le dialogue ne tourne plus autour de mesures négatives ; il s'oriente vers l'examen de propositions positives.

Dans le débat confédéral, il est aussi important qu'une telle attitude vienne de Suisse romande. Elle témoigne d'une santé certaine des institutions et d'une capacité offensive qu'on croyait affaiblie depuis les initiatives contre l'emprise étrangère.

La tradition humanitaire de la Suisse y trouvera mieux son compte en acceptant de prendre en considération un postulat qu'aucun parlement étranger — probablement — ne saurait admettre. Pourtant, n'est-ce pas, tout un climat conduisait à penser que la retenue valait mieux : « Surtout ne pas choquer l'opinion publique. Vous avez raison. Mais pour l'instant, il vaut mieux ne pas souffler sur le feu. » C'était l'avis du Conseil d'Etat neuchâtelois. Ce ne fut pas celui du Grand Conseil, bien inspiré.

### DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Exportation d'armes : ce n'est qu'un début ;  
p. 3 : le carnet de Jeanlouis Cornuz ; pp. 4/5 :  
Fribourg au rythme de la photochimie ; pp. 6/7 :  
Pont-des-Sauges : avec les bénédictions de la  
Municipalité ; p. 7 : la semaine dans les kiosques  
alémaniques ; p. 8 : télévision : pirates des temps  
présents.